MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET SECURITE ALIMENTAIRE

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

AVENIR

PROJET AUTONOMISATION PAR LA VALORISATION DE L'ENTREPRENEURIAT AGRICOLE ET RURAL SENSIBLE A LA NUTRITION, INCLUSIF ET RESILIENT (AVENIR)

Unité de Gestion du Projet (UGP)

France
AFD

FIDA
Investir dans les populations rurales

gef

APPEL À MANIFESTATION D'INTERET

(Partenaires de mise en œuvre)

Intitulé de la mission : Recrutement de trois (3) Organisations Non Gouvernementales (ONG) partenaires pour la mise en œuvre des activités d'amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et d'appui à l'autonomisation des femmes dans les provinces du Kwilu, du Kwango, du Kongo Central et du Mai-Ndombe.

La République Démocratique du Congo a reçu un financement du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) et de l'Agence Française de Développement (AFD) pour contribuer au financement du Projet Autonomisation par la Valorisation de l'Entrepreneuriat Agricole et Rural, sensible à la Nutrition, Inclusif et Résilient (AVENIR).

Le Projet AVENIR envisage d'utiliser une partie de ces ressources pour recruter trois (3) Organisations Non Gouvernementales (ONG) chargées de la mise en œuvre des activités d'amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et d'appui à l'autonomisation des femmes dans ses zones d'intervention.

Les interventions ciblées s'inscrivent dans la sous-composante 1.3 « Amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et appui à l'autonomisation des femmes » du Projet. Elles visent la prévention de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et les femmes allaitantes, ainsi que la promotion d'une alimentation saine, équilibrée et variée au sein des ménages vulnérables, y compris les peuples autochtones et les personnes vivant avec handicap.

L'utilisation des fonds est soumise aux dispositions des Accords de financement conclus entre la République Démocratique du Congo, le FIDA et l'AFD, ainsi qu'aux politiques et procédures applicables du FIDA en matière de passation des marchés. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre du Projet AVENIR.

Les services du partenaire de mise en œuvre porteront notamment sur :

- Identifier et enregistrer les ménages bénéficiaires et mobiliser les relais communautaires, les moniteurs agricoles et les vétérinaires locaux ;
- Appuyer la mise en place de jardins de case au profit des ménages vulnérables (semences maraîchères et kits d'outils aratoires) ;
- Appuyer le petit élevage familial de poules et de cobayes de race locale selon l'approche rotative, en collaboration avec le SENAPEFIC ;
- Assurer la fabrication ou l'acquisition et la distribution de foyers améliorés aux ménages vulnérables ;
- Animer les séances d'éducation nutritionnelle et les démonstrations culinaires pour le changement social et de comportement ;
- Réaliser les campagnes de sensibilisation sur l'eau, l'hygiène et l'assainissement (EHA) et appuyer la mise en place et la formation des comités de gestion des points d'eau ;
- Mettre en place et accompagner les clubs d'écoute DIMITRA ;
- Collaborer avec les zones de santé et aires de santé pour l'encadrement et accompagnement des relais communautaires ;
- Assurer le suivi, le rapportage et la capitalisation des activités sur la base des indicateurs du Projet.

La durée prévisionnelle de chaque convention est de douze (12) mois à compter de l'ordre de démarrage, conformément aux Termes de Référence.

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt vise uniquement à constituer trois (3) listes restreintes d'Organisations Non Gouvernementales (ONG) qualifiées, soit une liste restreinte par marché, en vue du recrutement de partenaires de mise en œuvre pour les trois (3) marchés distincts ci-après. Il ne constitue pas un engagement du Projet à attribuer ces marchés.

Marché n°1 : Recrutement d'une ONG partenaire pour la mise en œuvre des activités d'amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et d'appui à l'autonomisation des femmes dans les provinces du Kwilu (territoires de Bulungu et Masimanimba) et du Kwango (territoire de Kenge et Katoy 316).

Marché n°2 : Recrutement d'une ONG partenaire pour la mise en œuvre des activités d'amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et d'appui à l'autonomisation des femmes dans la province du Kongo Central (territoires de Mbanza-Ngungu et Lukula).

Marché n°3 : Recrutement d'une ONG partenaire pour la mise en œuvre des activités d'amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et d'appui à l'autonomisation des femmes dans la province du Mai-Ndombe (territoires d'Oshwe et Mushie), y compris la réhabilitation de la source d'eau de Nkaw (territoire d'Oshwe).

Le Projet AVENIR (« le Client ») invite les Organisations Non Gouvernementales (ONG) nationales et internationales admissibles à manifester leur intérêt en vue d'être présélectionnées pour l'un ou plusieurs des trois (3) marchés précités.

Les ONG intéressées sont invitées à fournir les informations démontrant qu'elles disposent des qualifications, des capacités techniques, organisationnelles et des expériences requises pour exécuter les services demandés.

Nous attirons l'attention des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et de leurs éventuels groupements intéressés sur la Politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme[1] et sur la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations[2]. Cette dernière énonce les dispositions arrêtées par le FIDA concernant les pratiques répréhensibles. Le FIDA s'efforce par ailleurs de faire en sorte que ses activités et opérations se déroulent dans un environnement de travail sain, à l'abri de tout harcèlement, notamment sexuel, et de toute exploitation ou atteinte sexuelle, comme le précise sa Politique en matière de prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles[3]

Le partenaire de mise en œuvre ne peut être en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel. Tout partenaire de mise en œuvre qui serait en pareille situation sera écarté, sauf approbation expresse du Fonds. Un conflit d'intérêt est présumé exister dès lors qu'un partenaire de mise œuvre, les membres de son personnel ou les sociétés qui lui sont affiliées a) entretiennent des relations qui leur permettent d'avoir indûment connaissance d'informations non divulguées concernant ou affectant le processus de sélection et l'exécution du marché, b) répondent à plusieurs appels à manifestation d'intérêt dans le cadre de la présente procédure de passation de marchés, c) ont des liens professionnels ou familiaux avec un membre du conseil de direction de l'acheteur ou du personnel de ce dernier, avec le Fonds ou ses agents, ou avec quiconque a pris ou pourrait raisonnablement prendre part, directement ou indirectement, à i) l'établissement du présent appel à manifestation d'intérêt, ii) au processus de sélection pour le marché concerné, ou iii) à l'exécution de ce dernier.

Les partenaires de mise en œuvre sont en permanence tenues de faire état de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel qui apparaîtrait lors de l'établissement de la manifestation d'intérêt, du processus de sélection ou de l'exécution du marché. La non-divulgation de telles situations peut notamment entraîner l'exclusion du partenaire de mise en œuvre, une organisation, une ONG, une institution spécialisée, la résiliation du marché ou toute autre mesure appropriée en application de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.
Les candidats seront présélectionnés sur la base de leurs qualifications, expériences institutionnelles et références pertinentes en rapport avec la mission. Les structures présélectionnées seront ensuite invitées à soumettre une proposition technique et financière conformément aux procédures de passation des marchés applicables aux

[1] Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante: https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/41942012
[2] Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante: https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40189695.
[3] Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante: https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40738506

partenaires de mise en œuvre du FIDA, telles que décrites dans le Guide pratique de passation des marchés du FIDA, consultable à l'adresse suivante : https://www.ifad.org/fr/project-procurement.:

La langue de travail sera le français. Tous les livrables devront être produits en langue française.

Les critères de présélection sont les suivants :

N°	CRITERES DE SELECTION	POINTS
1	**Expérience générale**	**30**
1.1	Justifier d'au moins cinq (5) années d'expérience dans la mise en œuvre de projets ou programmes de santé, de nutrition, de sécurité alimentaire ou d'eau, hygiène et assainissement (EHA). (6 points par année d'expérience jusqu'à concurrence de 30 points.)	**30**
2	**Expériences spécifiques**	**70**
2.1	Avoir réalisé avec succès au moins deux (2) missions similaires dans le domaine de la sécurité alimentaire des ménages (jardins de case, petit élevage familial). (20 points par mission pour les deux premières missions, puis 5 points par mission supplémentaire jusqu'à concurrence de 50 points.) Les missions seront prises en compte sur présentation des contrats et des attestations de bonne exécution ou certificats de services faits.	**50**
2.2	Avoir réalisé avec succès au moins deux (2) missions similaires dans le domaine du changement social de comportement lié à la nutrition, Eau, Hygiène et Assainissement (éducation nutritionnelle, démonstrations culinaires, visites à domicile, sensibilisation sur l'EHA, mise en place de clubs d'écoute DIMITRA) (4 points par mission pour les deux premières missions, puis 1 point par mission supplémentaire jusqu'à concurrence de 10 points.) Les missions seront prises en compte sur présentation des contrats et des attestations de bonne exécution ou certificats de services faits.	**10**
2.3	Justifier d'une expérience de mise en œuvre de projets de nutrition et sécurité alimentaire financés par le FIDA, l'AFD, la Banque mondiale, la BAD, l'Union européenne, les Agences des Nations Unies ou tout autre partenaire technique et financier international. (1 point par expérience jusqu'à concurrence de 5 points.)	**5**
2.4	Justifier d'une présence ou d'une expérience d'intervention dans la province du marché concerné et ou dans une des zones couvertes par le Projet AVENIR (bureau, antenne ou missions réalisées). (5 points)	**5**
	TOTAL	**100**

NB :

- L'ONG, nationale doit être légalement reconnue en RDC, disposer d'une personnalité juridique et des documents administratifs requis (statuts, règlement intérieur, manuel administratif et financier ou procédures équivalentes) ;
- Les expériences devront être justifiées par des contrats, conventions, attestations de bonne exécution ou certificats de services satisfaisants.
- Seules les missions achevées ou substantiellement exécutées seront prises en compte.
- La note minimale de présélection est fixée à **70 points sur 100**.
- En cas d'égalité de notes entre deux ou plusieurs candidats, le candidat justifiant du plus grand nombre de missions similaires au titre du critère 2.1 sera classé en priorité. En cas de nouvelle égalité, le candidat justifiant du plus grand nombre d'années d'expérience au titre du critère 1.1 sera classé en priorité.

Toute demande d'éclaircissements concernant le présent appel à manifestation d'intérêt devra être envoyée par courriel à l'adresse ci-après : recrutement@avenir.cd au plus tard le **17 novembre 2026** à 16h00, heure de Kinshasa. Le client répondra à toutes les demandes d'éclaircissements au plus tard le **20 novembre 2026** à 16h00, heure locale.

Les manifestations d'intérêt, rédigées en langue française, devront être transmises par courrier électronique, en format PDF copiable (votre offre doit être fusionnée en un seul fichier) à l'adresse électronique indiquée ci-dessous, ou déposées sous pli fermé à l'adresse physique du Projet, au plus tard le **24 novembre 2026** à 17h 00 (heure de Kikwit). Elles devront porter clairement l'une des mentions suivantes, selon le marché concerné :

• **Marché n°1 :** « Recrutement d'une ONG partenaire pour la mise en œuvre des activités d'amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et d'appui à l'autonomisation des femmes dans les provinces du Kwilu (territoires de Bulungu et Masimanimba) et du Kwango (territoire de Kenge et Tatoy 316) » ;

• **Marché n°2 :** « Recrutement d'une ONG partenaire pour la mise en œuvre des activités d'amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et d'appui à l'autonomisation des femmes dans la province du Kongo Central (territoires de Mbanza-Ngungu et Lukula) » ;

• **Marché n°3 :** « Recrutement d'une ONG partenaire pour la mise en œuvre des activités d'amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et d'appui à l'autonomisation des femmes dans la province du Mai-Ndombe (territoires d'Oshwe et Mushie) » ;

La participation d'une même ONG à plusieurs des trois (3) marchés faisant l'objet du présent AMI n'est pas, en elle-même, constitutive d'un conflit d'intérêts, sous réserve du respect des dispositions applicables du FIDA et de la soumission d'une manifestation d'intérêt distincte pour chaque marché concerné.

Adresse du Projet AVENIR :

À l'attention de : Monsieur le Coordonnateur National du Projet AVENIR
N°11b, avenue de la Mairie, Quartier LUNIA, Commune de LUKOLELA, Kikwit, Province du Kwilu RD Congo
Téléphone : **(+243) 89 850 72 58**
Courriel : recrutement@avenir.cd avec copie à contact@avenir.cd

Fait à Kikwit, le 10 novembre 2026

Justinien BACIRONGO BINYOMA
Coordonnateur National



Retour à la liste